

DECRET N° 79/201 du 5/5/79
portant nomination de Monsieur NIAMAZOCK Paul,
Ingénieur Agronome de 2^e échelon en qualité de
Directeur des Etudes et de la Planification.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 mai 1977 portant création de la Direction
des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

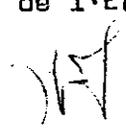
Article premier.- Monsieur NIAMAZOCK Paul, Ingénieur Agronome de 2^e échelon,
précédemment Chef de Service de la Planification au Ministère de l'Economie
Rurale, est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de
l'Economie Rurale.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

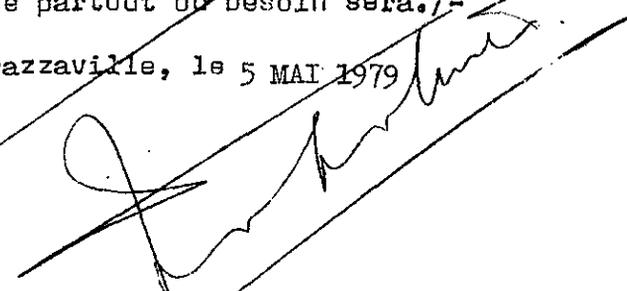
Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie Rurale :

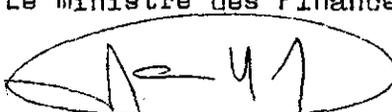

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.-